

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 janvier 2010, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

01-01-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE.

02-01-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 décembre 2009, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Yvon Forget et appuyé par la conseillère madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE.

03-01-10

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ANNÉE 2010

Attendu la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

Attendu que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

Attendu le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

Attendu que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du Conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et appuyé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux
Frais déplacement (employés et conseil)
Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial
Remise des cotisations syndicales
Remise des fonds pension alimentaire
Remise des cotisations au fonds de pension à la F.T.Q, Fiducie Desjardins, Great West, Banque Nationale du Canada
C.S.S.T
SSQ groupe financier (assurance collective)

Contrats et autres:

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions
Conciergerie
Courrier Purolator Ltée, (service de messagerie)
Dicom Express inc. (service de messagerie)
Michel Deslauriers excavation inc. (déneigement -secteur haut)
Lacelle et Frères (déneigement –secteur bas)
Hydro- Québec
Alliance Mobilité (cellulaires)
Néopost Canada Ltée (machine postale)
Corporation Informatique Bellechasse CIB (informatique)
Télébec Ltée (services téléphoniques)
IBM
Bureautech (contrat entretien télécopieur, photocopieur, déchiqueteur, timbreuse)
De Lage Landen financial service (paiement photocopieur loisirs)
Action Solution Radio, (Mobil onde) (radio, téléavertisseur)

Ententes avec autres organismes :

C.R.S.B.P. des Laurentides (cotisations)
Fonds de l'information foncière (contrats de mutations)
Gouvernement du Québec pour la S.Q.
M.R.C.A.L. (quotes-parts)
R.I.D.L. (site d'enfouissement et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport Région Mont-Laurier (transport adapté)
U.M.Q. (cotisation annuelle et C.R.M.)

Ville de Mont-Laurier (quote-part service de protection contre l'incendie)
Ville de Mont-Laurier (supra locaux et entente en matière d'infraction)

Cartes de crédits (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
S.Q.A.E. règl 270, 165, 167, 44, 252, 43, 45, 59, 63, 67, 69, 74, 75, 84, 92, 95 et 102.

ADOPTÉE

04-01-10

PAIEMENT DES COTISATIONS 2010 DES ASSOCIATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que les frais de cotisation 2010 pour les associations suivantes soient versés

Union des Municipalité du Québec (U.M.Q.)	
Cotisation annuelle (avant taxes):	1 378.51\$
Tarifcation CRM (avant taxes)	1 438.00\$
Association des Directeurs Municipaux du Québec (A.D.M.Q) (avant taxes) dg et dga	794.00\$
Les Gestionnaires en Ressources Humaines des Municipalités du Québec (G.R.H.M.Q.) (pas de taxes):	250.00\$

ADOPTÉE.

05-01-10

CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se doter d'un outil de travail en créant un fonds de roulement pour ses besoins futurs;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée du 17 août 2009, la municipalité s'était engagée par la résolution 175-08-09 à réserver une somme de 100,000\$ qui provenait du surplus accumulé 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'à cette même assemblée le conseil avait aussi engagé certaines sommes pour divers travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution pour venir augmenter le nouveau fonds de roulement sans toutefois éliminer les projets suggérés à cette assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que la résolution 175-08-09 adoptée le 17 août 2009 soit modifiée comme suit :

Création d'un fonds de roulement	225,000\$
----------------------------------	-----------

Annulation des projets suivants

1) Affichage des adresses civiques	(25,000\$)
2) Éclairage des rues du centre-ville	(60,000\$)

De plus, il est résolu que la réserve créée en 2003 pour l'éclairage des rues du centre-ville soit aussi investie dans le fonds de roulement, au montant de 40,000\$.

ADOPTÉE.

06-01-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 110, CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et appuyé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 110 et s'intitulant « Règlement constituant le fonds de roulement de la municipalité de Ferme-Neuve », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

07-01-10 VERSEMENT DE SUBVENTION 2010 À PROMO SANTÉ

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et appuyé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité.

Que la subvention 2010 soit versée à Promo Santé.

Que les versements soient effectués comme suit : 7 500\$ le 15 janvier et 7 500\$ le 15 février 2010.

ADOPTÉE

08-01-10 REMBOURSEMENT POUR PAIEMENT EN TROP DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur Mario Lachaine et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

Que les contribuables suivants soient remboursés des sommes payées en trop :

# 8573 39 0203 Gaston Pilon	502.21\$
# 8474 71 3694 Jules Léonard	539.11\$

ADOPTÉE.

09-01-10

VENTE DE TERRAIN PARC DE MAISONS MOBILES

CONSIDÉRANT que la Municipalité par la résolution 261-12-07 a offert au locataire des terrains de la 7^e Avenue la possibilité de faire l'acquisition de ces terrains ;

CONSIDÉRANT que l'offre était valable jusqu'au 30 juin 2008 et qu'à compter de cette date, la vente se ferait au prix de l'évaluation ;

CONSIDÉRANT que Mme Renée-Claude Giguère nous a informés que l'offre de vente faite par la Municipalité pour le terrain 159-1-2 situé au 338, 7^e Avenue au prix de 4200 \$ plus les taxes applicables est acceptable pour elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Ferme-Neuve procède à la vente du terrain lot # 159-1-2 situé au 338, 7^e Avenue, au cadastre officiel du village de Ferme-Neuve au coût de 4,200 \$ (plus les taxes applicables) comptant;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer devant notaire le contrat de vente;

Que la vente ne se fera qu'à la condition ou M. Yves Morin, propriétaire de la maison mobile cède ses droits de celle-ci à Mme Renée-Claude Giguère ;

Que les frais de recherche, de contrat, de taxes applicables le cas échéant ou de toutes autres dépenses reliées à cette transaction soient aux frais de l'acheteur.

ADOPTÉE.

10-01-10

CORPORATION TRANSPORT RÉGION MONT-LAURIER

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve confirme à Corporation Transport région Mont-Laurier son intention de participer en 2010 au volet transport adapté ;

Que la contribution estimé par la Corporation s'établie à 12 303.94\$

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite du bloc Administration une période de question a été mise à la disposition du public présent

11-01-10 DIRECTEUR DU SERVICE DES PRÉVENTIONS DES INCENDIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et appuyé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité

Que le salaire de base pour le directeur du service des incendies de Ferme-Neuve soit porté à 400\$ mensuellement.

Que ce salaire inclus tous les travaux administratifs demandés par ce service.

ADOPTÉE.

12-01-10 SALAIRE DES POMPIERS 2010

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que le salaire des pompiers soit augmenté de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada avec un maximum de 2% pour l'année 2010. Les salaires actuels pour 2009 sont les suivants : (taux horaire)

Directeur	27.59\$
Assistants directeurs	24.41\$
Officiers	20.17\$
Pompiers	18.04\$

Coût de la 1 ^{ière} heure d'intervention lors d'incendie en plus de l'heure de base	10.61\$
--	---------

Pour les pratiques et tous autres évènements	12.73\$
--	---------

ADOPTÉE.

13-01-10 FRAIS DE DÉPLACEMENT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité

Que l'allocation pour les frais de déplacements de M. André Lachaine soit portée à 120\$ par mois et ce pour tous ses déplacements à l'intérieur du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite du bloc Incendie et Loisirs, une période de questions à été mise à la disposition du public présent.

14-01-10 RÉGIE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (règlement # 36)

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et appuyé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve demande à la Régie des Déchets de la Lièvre de revoir à la baisse leur projet de construction de nouveaux bureaux et de l'aire de stationnement.

Que la Régie soit plus simple dans leur projet tout en tenant compte du contexte économique qui touche la région.

ADOPTÉE.

15-01-10 PAIEMENT FINAL GÉNIVAR (pont de la 12^e Rue)

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que la somme de 2 625\$ plus les taxes applicables soit versée à la firme d'ingénieur Génivar pour les travaux effectués au pont de la 12^e Rue et ce en 2007.

Que ce paiement est effectué à la suite du rapport du directeur des travaux publics en date du 15 décembre 2009.

ADOPTÉE.

16-01-10 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du budget discrétionnaire, au député de Labelle M. Sylvain Pagé;

QUE la présente demande de subvention est faite pour des travaux à être réalisés dans le secteur urbain;

QUE les travaux consistent en la préparation et pose de bitumineux pour un montant approximatif de 80 000\$.

ADOPTÉE.

17-01-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 112 (C.C.U.)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et appuyé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 112 et s'intitulant « Règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE.

18-01-10

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, appuyé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 décembre 2009 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 245 156.45 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 38 947.10 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2009

COMITÉ DES FETES	2 000,00 \$
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS F-N	1 202,84 \$
ASS. DE CHASSE & PECHE REGION MT-LAURIER	1 300,00 \$
PUBLICATIONS CCH	383,25 \$
LACELLE ET FRÈRES	74 329,68 \$
DESLAURIERS MICHEL EXCAVATION	83 335,49 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 001,16 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	720,32 \$
OUELLETTE KEN	260,00 \$
POMPIERS DE FERME-NEUVE	200,00 \$
BRUNET MATHIEU	258,00 \$
ALLIANCE MOBILITÉ BELL	307,10 \$
HYDRO-QUÉBEC	18 932,01 \$
OUELLETTE KEN	126,00 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	42,00 \$
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	5 090,47 \$
TÉLÉBEC	1 749,52 \$
BRUNET MATHIEU	186,00 \$
BOISCLAIR ET FILS	29 005,10 \$
EDITIONS YVON BLAIS	110,15 \$
BIO-SERVICES	536,50 \$
ROBERT BOILEAU	310,41 \$
COMBEQ	31,61 \$
TRANSCONTINENTAL MÉDIAS	137,87 \$
CIMA +	9 942,00 \$
LACHAINE JOEL	77,54 \$
VULCAIN ALARME	4 283,61 \$
FERRONNERIE MEILLEUR	516,42 \$
GARAGE D A BEAUREGARD	2 119,01 \$
NETTOYEUR DE LA LIÈVRE	24,80 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	1 329,94 \$
GARAGE FERME-NEUVE	561,63 \$
PILON SPORTS	65,34 \$
SCIES A CHAINES FERME-NEUVE	308,15 \$

INSTALLATION PCP	1 220,63 \$
PAPETERIE 2000	128,57 \$
PAPINEAU MICHEL	181,47 \$
INSTRUMENTATION AESL	260,75 \$
DISTRIBUTION RICHARD NADEAU	46,00 \$
PAPETERIE DES HAUTES-RIVIÈRES	232,68 \$
EMBOUTEILLAGE COCA-COLA	96,51 \$
AGENCE DE PUBLICITÉ F & R	492,14 \$
MAISON SANITAIRE LAURENTIDES	78,84 \$
SERVICES FORESTIERS MT-LAURIER	96,30 \$
MRC ANTOINE-LABELLE	3 358,65 \$
PIECES D'AUTOS LÉON GRENIER	78,85 \$
LOCATION LOUIS-A PELLETIER	375,65 \$
DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	417,64 \$
CLOUTIER JOSEPH ET FILS	401,45 \$
ENTREPRISES LUC FALARDEAU	21,33 \$
JULES ST-PIERRE LTÉE	146,60 \$
JOURNAL LE COURANT H-LAURENTIDES	493,26 \$
ENTREPRISES LAVOIE	18,05 \$
CENTRE D'HYGIENE DES H-LAURENTIDES	106,40 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	546,36 \$
DICOM EXPRESS	100,90 \$
EXOVA	405,22 \$
MÉDIMAGE	241,44 \$
LEVIT-SECURITÉ	349,91 \$
EQUIPEMENT PLANNORD	544,58 \$
LÉLÉBEC	13,49 \$
VILLE DE MONTRÉAL	52,00 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	282,19 \$
KEMIRA WATER SOLUTION	5 562,20 \$
MARCHÉ J. LEBLANC	57,87 \$
ASSOCIATION HOCKEY MINEUR F-N	7 290,00 \$
CRÉ LAURENTIDES	1 693,13 \$
LACHAINE ANDRÉ	59,40 \$
LÉONARD JULES	539,11 \$
CLUB PATINAGE ARTISTIQUE F-N	10 375,00 \$
PILON GASTON	502,21 \$
FERRONNERIE MEILLEUR	13,46 \$
CHARBONNEAU M ET R	275,13 \$
SCIÉS A CHAINES FERME-NEUVE	44,68 \$
ANDRÉ MEILLEUR ELECTRICIEN	3 828,00 \$
PAPETERIE 2000	137,11 \$
MAISON SANITAIRE LAURENTIDES	42,78 \$
RANCOURT ROGER ME	16,93 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	94,76 \$
Total	284 103,55\$

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

19-01-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget, appuyé par monsieur le conseiller Mario Léonard de clore l'assemblée à 20h35.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général